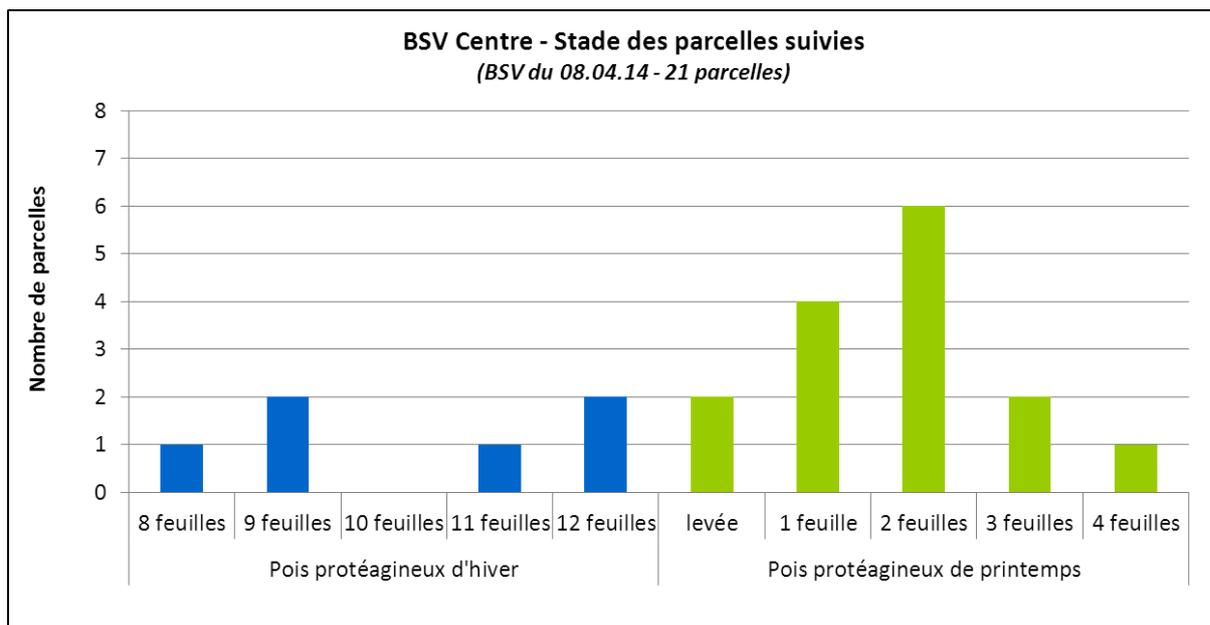


6 parcelles de pois d'hiver et 15 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

STADES

Pois d'hiver : les stades s'échelonnent de 8 à 12 feuilles.

Pois de printemps : toutes les parcelles sont dorénavant levées et les stades s'échelonnent jusqu'à 4 feuilles.



THRIPS DU LIN ET DES CEREALES (*Thrips angusticeps*)

Seuil de nuisibilité



Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 1 thrips par plante (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre le stade 80-90 % des plantes levées (*ligne de semis visible*) et le stade 6 feuilles. Pour une meilleure représentativité, faire plusieurs comptages par parcelle.

Toutefois la présence de thrips, même en grande quantité, n'engendre de dégâts importants que lorsque les pois ont une levée lente, liée à de mauvaises conditions climatiques (*températures froides notamment*). **Il n'a jamais été observé de symptômes de thrips sur pois d'hiver.**

Etat général

12 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de thrips : **une faible présence de cet insecte est relevée sur 4 parcelles** (de 0.1 à 0.5 thrips/plante), toutes les autres parcelles sont indemnes.

Les parcelles de pois de printemps qui n'ont pas encore atteint le stade 4 feuilles doivent faire l'objet d'une surveillance de la présence de thrips. A partir de 4 feuilles, on peut considérer que le risque est plus faible.

Compte tenu des conditions climatiques de ces dernières semaines, la levée des pois de printemps a été assez rapide ce qui devrait prémunir les cultures de dégâts liés à ce ravageur.

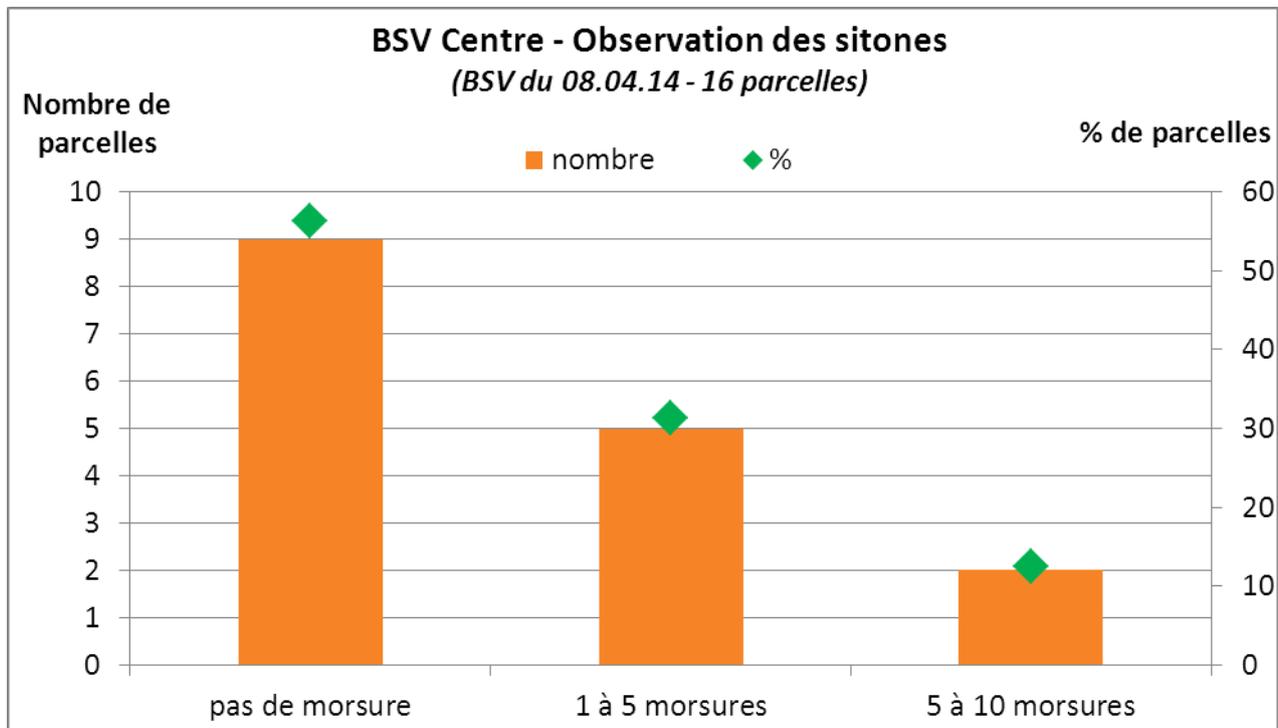
SITONES DU POIS (*SITONA LINEATUS*)

Seuil de nuisibilité

Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre en moyenne 5 à 10 encoches (*note de 2*) par plante sur les premières feuilles (*sur un comptage de 10 plantes par parcelle*) entre la levée et le stade 6 feuilles.

Etat général

16 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de sitones : **des morsures ont été observées sur 7 parcelles dont 2 ont atteint le seuil de nuisibilité.**



Les populations de sitones ont progressé depuis les dernières observations. L'ensoleillement prévu pour ces prochains jours leur sera favorable: la surveillance sera alors de mise. Les températures prévues seront un plus fraîches, autour de 15°C. Les sitones étant actifs dès 12°C, il faudra rester très vigilant.

OISEAUX ET AUTRES « PREDATEURS »

Etat général

10 parcelles de pois de printemps sont concernées par des dégâts d'oiseaux, estimés de 1 % (8 parcelles) à moins de 20 % (2 parcelles) de pieds touchés.
Les espèces signalées par les observateurs sont majoritairement des colombidés.

LIMACES

Etat général



A. CHABERT / ACTA

12 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de limaces : la présence de limaces grises adultes (*Deroceras reticulatum*) est relevée sur une seule parcelle (dans l'Indre).

ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



P. HAUPRICH / ARVALIS

Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

Etat général

8 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **toutes sont indemnes**

6 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : **3 sont indemnes, tandis que les autres présentent**

des symptômes. 1 parcelle présente des ponctuations sur 10% de la moitié inférieure des plantes et 2 parcelles sur 20% dont l'une porte des nécroses sur tiges (d'environ 4 cm de haut).

Cette maladie progresse dans les parcelles touchées.

L'ascochytose est bien présente cette année, il faut rester vigilant (surtout compte tenu du faible nombre de parcelles de pois d'hiver constituant le réseau).

Néanmoins, le temps sec et ensoleillé prévu pour les prochains jours ne devrait pas être favorable au développement de cette maladie.

Les parcelles de pois, tout particulièrement d'hiver, doivent faire l'objet d'une surveillance.

MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.

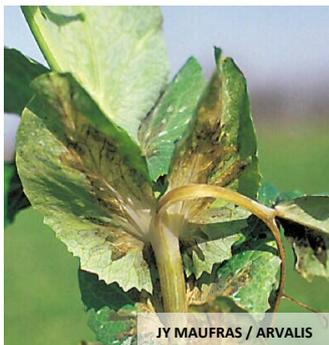
Etat général

7 parcelles de pois (dont 4 d'hiver) ont fait l'objet d'une observation de mildiou : **toutes sont indemnes.**



E. VANNETZEL / ARVALIS

BACTERIOSE DU POIS (*PSEUDOMONAS SYRINGAE*)



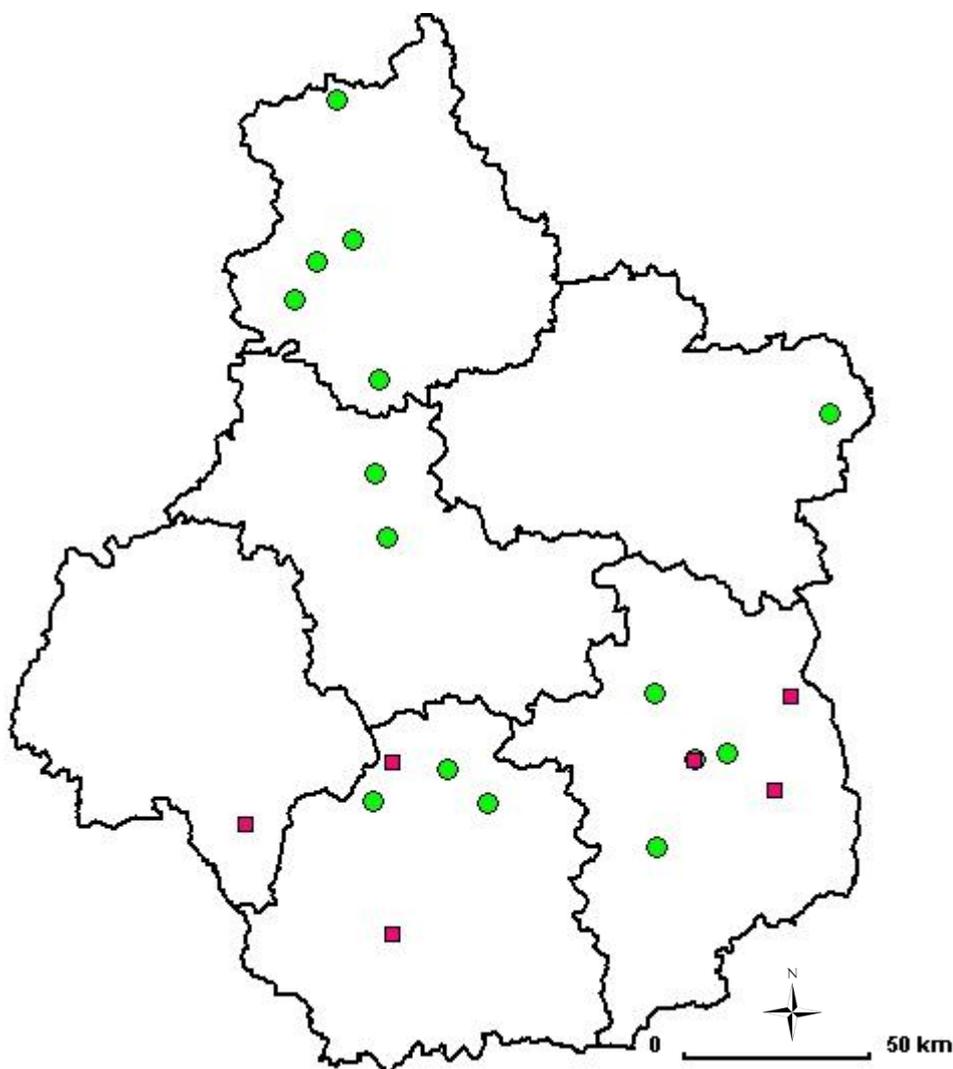
JY MAUFRAS / ARVALIS

Etat général

5 parcelles de pois d'hiver ont fait l'objet d'une observation de bactériose et **toutes sont indemnes.**

Annexes

Localisation des parcelles de protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 08/04/14.



- Parcelles de pois de printemps (15)
- Parcelles de pois d'hiver (6)



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture du Loiret, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteur, AGRIAL, AXEREAL, CA18, CA28, CA36, CA41, CA45, FDGEDA du Cher, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.